

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 16 décembre 2024, à 18 h 30.

**Présences :** Marc Laurin, maire  
Marc Lefrançois, conseiller  
Jessy Croteau, conseiller  
Michelle Bernard, conseillère  
Mireille Thibault, conseillère  
Sylvie Boulet, conseillère  
Gabrielle Brisebois, conseillère

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

2024-364

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 tel que présenté.

2 Présentation par le maire et par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information des prévisions budgétaires de l'année 2025 de la Ville de Montmagny

---

Le trésorier et M. le Maire prennent la parole à tour de rôle afin de présenter les prévisions budgétaires 2025 à l'aide d'un support visuel pour la population. Nous retrouvons à l'intérieur de cette présentation, les différents enjeux que l'administration municipale et les membres du conseil municipal ont dû tenir compte dans l'élaboration du budget de l'année 2025. Une présentation est faite des différents projets retenus dans les immobilisations, les taux de taxation, ainsi que le détail des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny.

3 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2025

2024-365

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves financières pour un montant totalisant 28 859 730 \$ et des recettes au montant de 28 859 730 \$.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2025.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 de la Ville de Montmagny

2024-366

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2025, 2026 et 2027;

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 de la Ville de Montmagny.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions pour tous les projets exigeant un processus d'appel d'offres public prévu et inclus au programme des dépenses en immobilisations 2025, 2026 et 2027, le tout conformément au *Règlement 1243 sur la gestion contractuelle* et au *Règlement 1242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* et leurs amendements.

De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres public.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

5 INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

La conseillère Mireille Thibault profite de l'occasion pour adresser ses vœux de Joyeuses Fêtes à tous.

Le conseiller Jessy Croteau prend la parole pour exprimer ses remerciements à la population pour les dons effectués lors de la campagne de collecte pour les paniers de Noël.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

M. Jean-Guy Després, 59, rue des Seigneuries

M. Després remercie les membres du conseil municipal pour l'investissement du pavage dans le développement des Écoliers pour l'année 2025. Il demande à quel moment les travaux seront effectués. Le directeur général répond que les projets sont présentement en planification.

M. Bruno Nicole, 377, boulevard Taché Ouest

M. Nicole pose une question sur la durée des prêts que la Ville doit faire pour ses règlements d'emprunt. Il pose également une question sur les travaux qui sont prévus sur le chemin du Bras Saint-Nicolas concernant le nombre de kilomètres à refaire. Et finalement, il demande à quel moment seront disponibles les documents et les chiffres présentés ce soir sur le site internet. Le trésorier a répondu aux questions.

M. Denis Lavoie, 116, Samuel-Caron

M. Lavoie pose des questions sur les travaux de stabilisation de la berge et sur l'acquisition des terrains à l'est du camping de la Pointe-aux-Oies. Le directeur général et M. le Maire répondent aux questions posées.

M. Michel Coulombe, 111, rue Robin

M. Coulombe fait un commentaire au conseil municipal sur les travaux prévus sur le chemin du Bras Saint-Nicolas. Il commente également la décision d'investir dans des travaux pour le Manoir Couillard-Dupuis.

M. Antoine-Samuel Boulet, 240, avenue Louise

M. Boulet demande si le tracé est définitif pour la piste cyclable prévue en avant de son commerce sur le boulevard Taché. M. Boulet fait part de son inquiétude quant aux espaces de stationnement suivant les travaux. Le directeur général a répondu aux questions.

## 7 Levée de la séance

La conseillère Sylvie Boulet annonce que la prochaine séance publique sera le lundi 27 janvier 2025 à 19h30.


2024-367

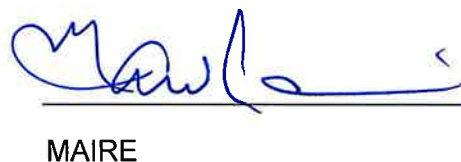
Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Sylvie Boulet

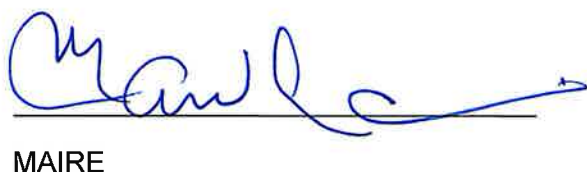
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, à 19h47.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE